



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 4 décembre 2024 à 9 h 21 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20241204-4450

RÉSOLUTION ABROGÉE - TRANSACTION ET QUITTANCE - ASSOCIATION DES POMPIERS DE LAVAL

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20241120-423, le comité exécutif approuvait la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association des pompiers de Laval préparée par le Service des affaires juridiques;

ATTENDU QU'il manquait une annexe jointe à cette transaction et quittance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger la résolution CE-20241120-423.

(SD-2024-6339)

CE-20241204-4451

TRANSACTION ET QUITTANCE - ASSOCIATION DES POMPIERS DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association des pompiers de Laval préparée par le Service des affaires juridiques;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite transaction et quittance.

(SD-2024-6340)



CE-20241204-4452	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13187
------------------	--

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13187 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics, le Règlement L-7944 concernant les stationnements avec parcomètres ou enregistreurs et le Règlement L-11842 concernant le stationnement sur les terrains municipaux.

(SD-2024-5820)

CE-20241204-4453	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13187
------------------	------------------------------------

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13187 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics, le Règlement L-7944 concernant les stationnements avec parcomètres ou enregistreurs et le Règlement L-11842 concernant le stationnement sur les terrains municipaux.

(SD-2024-5820)

CE-20241204-4454	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13187
------------------	---

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13187 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics, le Règlement L-7944 concernant les stationnements avec parcomètres ou enregistreurs et le Règlement L-11842 concernant le stationnement sur les terrains municipaux.

(SD-2024-5820)

CE-20241204-4455	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - BUREAU DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE
------------------	---



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau de la performance organisationnelle, soit:

la modification et le transfert budgétaire du poste permanent vacant de conseiller amélioration continue (0011), classe 8, au salaire annuel de 110 230,53 \$ avec un seuil d'engagement de 83 800,66 \$, en un poste permanent de responsable performance et automatisation des processus d'affaires, classe 9, au salaire annuel de 131 680,79 \$ avec un seuil d'engagement de 105 343,64 \$;

du code budgétaire: 17101-135700-111150
au code budgétaire: 17101-135100-111120;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2024-5478)

CE-20241204-4456

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CULTURE, LOISIRS,
SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, soit:

la modification du titre du poste titularisé de superviseur centre de la nature (0002), classe 5, au salaire annuel de 97 700,05 \$ avec un seuil d'engagement de 78 159,55 \$, en un poste de superviseur des grands parcs, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 60302-719200-111120;

la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel du poste permanent de superviseur centre de la nature (0002), classe 5, au salaire annuel de 97 700,05 \$, échelon 7, au poste de superviseur des grands parcs, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 60302-719200-111120;

la modification du titre du poste titularisé de superviseur CDN, arénas et transport (0003), classe 5, au salaire annuel de 97 700,05 \$ avec un seuil d'engagement de 78 159,55 \$, en un poste de superviseur des grands parcs, hiver de nuit, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 60302-719200-111120;



la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel du poste permanent de superviseur CDN, arénas et transport (0003), classe 5, au salaire annuel de 87 929,18 \$, échelon 4, au poste de superviseur des grands parcs, hiver de nuit, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 60302-719200-111120;

la modification du titre du poste titularisé de superviseur CDN, fin de semaine (0002), classe 5, au salaire annuel de 97 700,05 \$ avec un seuil d'engagement de 78 159,55 \$, en un poste de superviseur des grands parcs, fin de semaine, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 60302-719200-111120;

la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel du poste permanent de superviseur CDN, fin de semaine (0002), classe 5, au salaire annuel de 81 416,09 \$, échelon 2, au poste de superviseur des grands parcs, fin de semaine, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 60302-719200-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2024-6199)

CE-20241204-4457

**RÉSOLUTION AMENDÉE - ENGAGEMENT TEMPORAIRE -
CHARGÉ DE PROJET SIGNALISATION ET AFFICHAGE -
COMMUNICATIONS ET MARKETING**

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20241120-4243, le comité exécutif engageait l'employé numéro 55488, pour une période de 108 semaines, au poste de chargé de projet signalisation et affichage au Service des communication et du marketing, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

ATTENDU QU'il y lieu d'apporter des modifications à la convention d'emploi approuvée par ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20241120-4243 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'engager l'employé numéro 55488, pour une période de 108 semaines, au poste de chargé de projet signalisation et affichage au



Service des communications et du marketing, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

de remplacer la convention d'emploi approuvée par la résolution CE-20241120-4243 par la convention jointe au sommaire décisionnel SD-2024-6205;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.».

(SD-2024-6205)

CE-20241204-4458

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 55310, pour une période de 13 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-6207)

CE-20241204-4459

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS ET PRÉVENTIONNISTES DE LA VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de nommer M. Robert Bigonnesse, contrôleur revenus au Service des finances, à titre de membre du comité de retraite du Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de Mme Geneviève Ollivier.

(SD-2024-6231)

CE-20241204-4460

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - AUDITEUR INTERNE EXPERT ENQUÊTE ÉTHIQUE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 51373, pour une période de 26 semaines, au poste d'auditeur interne expert enquête éthique au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2024-6275)

CE-20241204-4461

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification du poste permanent titularisé de coordonnateur ressources financières, matérielles et administratives (0001), classe 7, au salaire annuel de 114 479,30 \$ avec un seuil d'engagement de 91 583,20 \$, en un poste de coordonnateur ressources financières, classe 6, au salaire annuel de 106 492,72 \$ avec un seuil d'engagement de 85 193,93 \$;

code budgétaire: 40101-211120-111120;

la réaffectation de l'employé identifié au rapport préparé par le Service des ressources humaines joint au sommaire décisionnel, aux salaire et conditions énumérées;

code budgétaire: 40101-211120-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2024-6141)

CE-20241204-4462

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-2619

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2619, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de divers articles Glock, Colt, Aimpoint et autres produits, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 16 septembre 2024 et des documents de demande de prix:

Rampart International Corp
761 667,09 \$.

(CT:1817783)



(SD-2024-5004)

À 12 h 24, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière